





Jeudi 8 février 2024

## Avarie majeure sur le barrage du Moulin du Boël

## La navigation sur cette portion de la Vilaine est compromise

Fin janvier, la direction des canaux de Bretagne à la Région a constaté une torsion majeure du clapet du barrage du Moulin du Boël, sur la Vilaine. Cette avarie ne permet plus de le relever totalement et de tenir le niveau d'eau pour la navigation. En mesure d'urgence, afin de préserver le clapet d'un déchirement total, une manœuvre d'abaissement d'environ 40 cm a été réalisée le 2 février. Le niveau d'eau à l'amont a baissé d'autant. La Région Bretagne envisage de poursuivre l'abaissement du clapet à compter de la semaine prochaine, une fois que les propriétaires de la dizaine de bateaux stationnés dans le bief du Boël, qui ont été prévenus, auront pris leurs dispositions (quitter le bief ou sécuriser leurs bateaux).

Le barrage du Moulin du Boël sur la Vilaine est propriété de la Région Bretagne, exploitante du domaine public fluvial. Il se situe à cheval sur les communes de Guichen en rive droite et de Bruz en rive gauche.

Ce barrage est composé d'un clapet de régulation de 32 m de largeur et de 1,60 m de hauteur. Celui-ci est manœuvré par un bras hydraulique qui permet de conserver un niveau d'eau constant à l'amont jusqu'à son affalement total lors des crues (comme cela s'est produit en janvier).

La capacité du clapet endommagé à lutter contre les crues n'est pas remise en cause. L'abaissement préventif réalisé vise à préserver cette fonctionnalité. En revanche, le clapet n'est plus en mesure de tenir le niveau d'eau nécessaire à la navigation.

Dès début 2023, la Région Bretagne avait engagé les études en vue du remplacement de cet ouvrage par 2 clapets de 16 mètres de largeur. Les travaux sont programmés au printemps 2025.

D'ici là, il n'est malheureusement pas envisageable de procéder à sa réparation.

Par conséquent, la navigation dans le bief du Boël est fortement compromise en 2024 et 2025.

La Région Bretagne communiquera sur toute évolution de la situation comme sur le calendrier des travaux et de reprise de la navigation.

